



Cadre de financement

Adopté à Oslo le 17 juin 2016

EB.2016.13

Le Conseil d'administration,

1. Reconnaît l'existence de nouveaux bailleurs signataires potentiels de la Déclaration conjointe de CAFI, et accepte de collaborer pour assurer leur engagement de sorte que celui-ci puisse être annoncé lors de la COP 22 ;
2. Reconnaissant le déficit de financement du Fonds MPTF CAFI, le rôle du financement parallèle, et les besoins de tous les pays de CAFI, demande au secrétariat d'élaborer un projet de feuille de route destiné à mobiliser des fonds, et de le soumettre pour examen d'ici au 12 juillet ;
3. Encourage les bailleurs de CAFI à honorer leur promesse d'engagement et à contribuer au Fonds MPTF CAFI.